

# FOCUS SUR LES ORDURES MÉNAGÈRES



❖ Résidus alimentaires : *restes de repas, produits périmés non consommés (les produits alimentaires peuvent être collectés en tant que biodéchets) ;*

❖ Les produits utilisés et jetables non recyclables : *essuie-tout, coton, couches, etc... ;*



AVANT DE JETER UN DÉCHET DANS LE BAC GRIS, VÉRIFIEZ QU'IL NE VA PAS DANS LE BAC JAUNE



Un doute sur le tri de vos déchets ?  
Téléchargez l'application **Guide de Tri**



## LES INTERDITS

Matériel médical : à rapporter en pharmacie.

Piles : à déposer en point de collecte.

Verre : à jeter dans les bornes à verre

Textiles : à déposer dans les bornes à vêtement Ecotextile.



### ACCÈS EN DÉCHÈTERIE :

Tous les particuliers habitant une des communes situées sur le territoire du SMITOM peuvent se rendre dans toutes les déchèteries du syndicat, munis de leur carte d'accès, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins d'un an.

Les particuliers sont autorisés à déposer gratuitement un quota annuel de 18m3 de déchets par foyer avec un maximum de 4m3 par jour.

### Encombrants:

Prise de contact par les moyens suivants :  
www.encombrants-covaltri77.com

0 801 902 477

encombrants@coved.fr

### CONTACTS

Téléphone : 01 64 20 52 22

Mail : [contact@covaltri77.fr](mailto:contact@covaltri77.fr)

Site internet : [www.covaltri77.fr](http://www.covaltri77.fr)



**PanneauPocket**  
Suivez l'actualité et les alertes de Covaltri77 avec l'application gratuite **PanneauPocket** ou sur ordinateur [app.panneaupocket.fr](http://app.panneaupocket.fr)

Disponible gratuitement sur